

L'agriculture biologique en 2010 : zoom sur la

Alors que la deuxième phase du plan national de développement de l'agriculture biologique se met en place de 2010 à 2012, le département de Gers vient de dépasser 5,5 % de sa surface en mode biologique, pour un objectif politique de 6 % en 2012...

Dans le texte ci-après, sont traités : état des lieux français et gersois de l'agriculture biologique, les techniques et méthodes, l'organisation des filières et la démarche de conversion.

1 – Des méthodes et des techniques éprouvées

Dans notre département de coteaux, l'Agriculture Biologique a vu le nombre de ses producteurs multiplié par 10 en 20 ans.

De 44 en 1989 à 465 en 2010, les producteurs respectent principes, méthodes et techniques confirmées.

Ses principes :
- Produire des denrées de qualité, sans pour cela utiliser des produits de synthèse chimiques.
- Entretenir la biodiversité, utiliser des cycles naturels en recyclant les matières organiques, en respectant des rotations appropriées et les besoins

des animaux,
- Éviter tout impact négatif sur l'environnement et toute forme de pollution.
- Contribuer au maintien de l'emploi et assurer le revenu des agriculteurs.

Ses méthodes :
La prévention, la gestion des risques, l'anticipation demeurent les méthodes les plus employées.
En effet, les solutions curatives de l'Agriculture Biologique se limitent aux traitements sanitaires : lutte biologique, lutte physique, lutte chimique naturelle (soufre).

Des techniques et des technologies modernes :
Si le faux semis visant à déstocker les graines, le décompactage contre les vivaces et le binage sont bien connus, d'autres solutions existent :
- Le désherbage thermique, le binage assisté par caméra de guidage, sont autant d'adaptations innovantes.



2 – Un marché avec une croissance annuelle à deux chiffres

Depuis 2002 sur huit ans, la valeur du marché national bio a été multipliée par 6 (de 0,5 Milliards € à 3 Milliards €).

Les produits frais, fruits et légumes, laitages et crémeries, sont les denrées les plus commercialisées.

En matière de distribution, les GMS deviennent les leaders des différents types de commercialisation, avant les magasins spécialisés bio.

En matière d'utilisation de denrées, la restauration collective bio, selon les volontés gouvernementales, pourrait atteindre 20 % de la valeur des

denrées commercialisées auprès des collectivités.

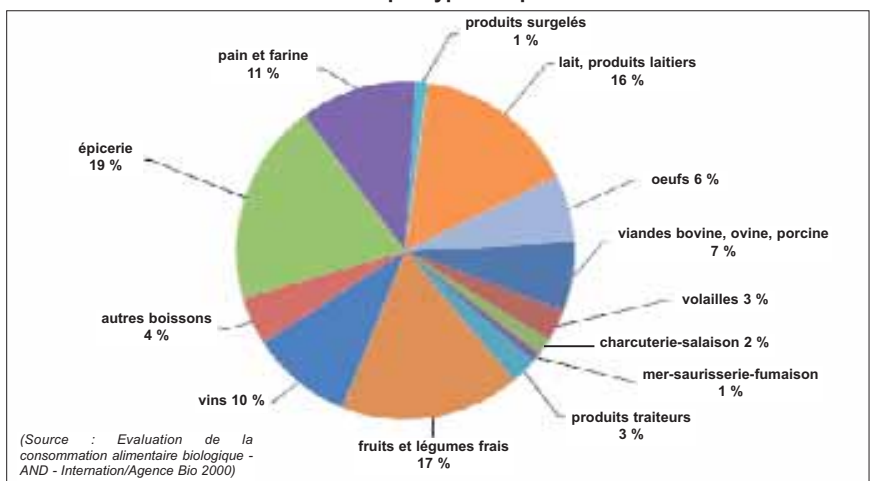
Pour satisfaire ces besoins, les actions ministérielles d'aide à l'agriculture biologique souhaitent diminuer les 50 % d'importation en valeur des denrées bio.

Les aides à la bio en 2011

Type d'aide	Montants	Modalités	Cumul	Plancher/plafond
Exonération TNFB	100 %	Part communale	oui	aucun
Conversion	200 €/ha céréales	Dossier PAC-Aides Feader	Non avec crédit d'impôt	Stabilisateur 50 M€/an
Crédit d'impôt	4 000 €	Prise en charge par la commune	Non avec conversion et soutien	2 400 à 4 000 €
Aide à la certification	400 €	Aides CR* et Feader	Non avec MAE Conversion	100 à 400 €
Aide au soutien	80 €/ha prairie 100 €/ha céréales 350 €/ha vignes	Dossier PAC-Aides Feader	Non avec crédit d'impôt	Stabilisateur 50 M€/an
Aides investissement PVE	40 % à 50 %	Dossier ETAT et Feader	Un dossier sur 5 ans	4 000 à 30 000 €
Aides investissement Région	35 à 45 %	Dossier C.R* et Feader (121C5)	Un dossier par an 61 000 € pour 5 ans	5 000 à 61 000 €

* CR : Conseil Régional

Les ventes par types de produits



(Source : Evaluation de la consommation alimentaire biologique - AND - Internation/Agence Bio 2000)

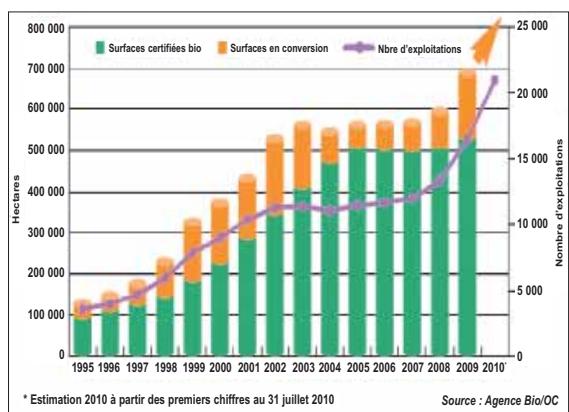
3 – Etat de la production française en produits biologiques

Le graphique "Evolution de l'AB française de 1995 à 2009" représente l'évolution des surfaces et du nombre d'exploitations bio depuis dix ans.

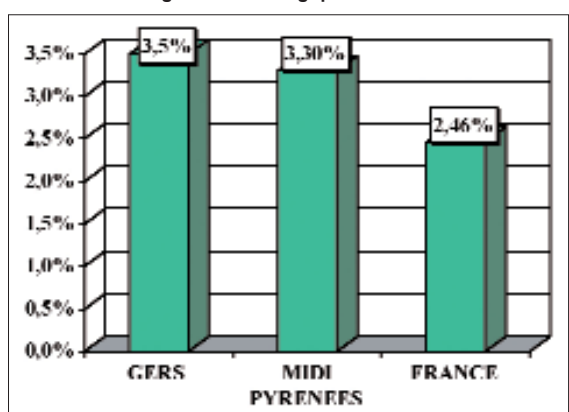
Chaque plan de développement (RI-QUOIS 89 - BARNIER 2009), accompagné de mesures incitatives, produit une accentuation du nombre

de conversions à l'AB.
L'importance relative de l'AB est illustrée par le graphique "Les chiffres clefs de la Bio". La place de la France se lit sur le graphique 7 ; dès 1989 d'exportateur net, notre pays est devenu bio dépendant à 50 % en 2009. Toutefois, dans notre région l'organisation des filières reste inégale.

Evolution de l'AB française de 1995 à 2009



Les chiffres clefs de la bio



Les organismes officiels de contrôle en France

ECOCERT :	La Motte, BP 147, 32600 L'Isle Jourdain - Tél. 05.62.07.34.24 - Fax : 05.62.07.11.67 - www.ecocert.fr
QUALITÉ France :	ZI Le Teillay, Le Janet, 35150 Brie - Tél. 02.99.47.38.38 Fax : 02.99.47.38.30 - www.qualite-France.fr
ACLAVE :	56 rue Roger Salengro, 85013 La Roche sur Yon Tél. 02.51.05.14.92 - Fax : 02.51.36.84.63 www.aclave.asso.fr
AGROCERT :	4 rue Albert Gary, 47200 Marmande - Tél. 05.53.20.93.04 Fax : 05.53.20.92.41 - www.agrocert.fr
SGS ICS :	91 avenue Aristide Briande, 94237 Cachan Cedex Tél. 01.41.24.83.04 - Fax : 01.41.24.89.96 - www.fr.sgs.com/fr/food_process_assessments

production et l'organisation de la filière gersoise

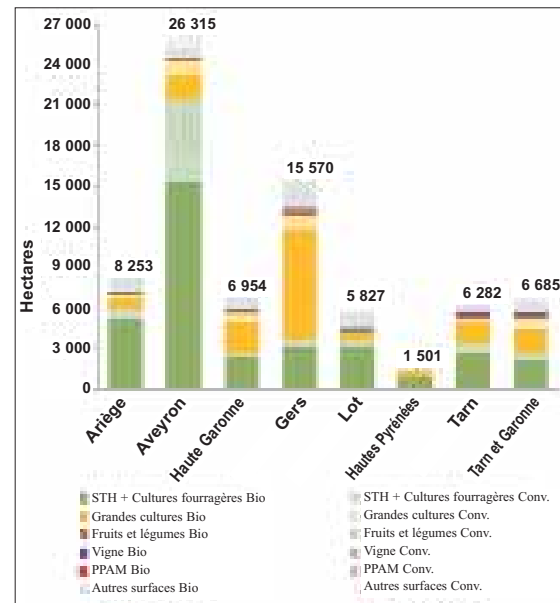
4 – Caractéristiques de la production bio gersoise

En 2009 avec plus de 60 % de la SAU Bio consacrée aux grandes cultures, notre département se place au premier rang des céréaliers bio (voir graphique).

Globalement, toutes surfaces confondues, le Gers est le 5^{ème} producteur français (voir tableau). Pour 2010, 22 000 ha et 465 producteurs soit + 40 % de croissance en un an, caractérisent la ferme bio gersoise.



La diversité en bio des départements



Le palmarès des départements en 2009

Nombre d'exploitations certifiées		Surfaces en mode de production bio		Part de la bio dans la SAU (surface agricole utile)	
Département	Nb d'expl.	Département	en ha	Département	% de SAU
Drôme	755	Loire Atlantique	27 886	Drôme	11,4 %
Gard	554	Aveyron	26 315	Guyane	11,4 %
Vaucluse	493	Drôme	25 940	Pyrénées Orientales	10,5 %
Hérault	435	Maine et Loire	17 148	Bouches du Rhône	9,5 %
Loire Atlantique	424	Gers	15 570	Hautes Alpes	8,6 %
Maine et Loire	402	Aude	15 482	Alpes Maritimes	8,6 %
Gironde	379	Bouches du Rhône	14 937	Var	8,6 %
Ardèche	368	Orne	13 202	Vaucluse	8,4 %
Lot et Garonne	366	Gard	12 980	Alpes de Hte Provence	8,1 %
Bouches du Rhône	359	Vendée	12 923	Gard	7,4 %
Pyrénées Orientales	344	Ile et Vilaine	12 862	Ardèche	7,0 %
Finistère	343	Alpes de Hte Provence	12 262	Loire Atlantique	6,7 %
Côtes d'Amor	337	Lozère	11 834	Aude	6,5 %
Dordogne	331	Hérault	11 664	Ariège	6,0 %

5 – L'organisation des filières bio dans le Gers

Ce n'est que très récemment, qu'une partie des organismes économiques gersois s'est engagé directement dans les filières bio.

Parmi les démarches structurées, celles des grandes cultures et celles de l'aviculture, citons l'implication des Coopératives Terres de Gascogne, Gascovial, Gersycoop, Agri Bio Union (dont Vivadour) et Qualisol.

Grâce à l'intervention de structures voisines (Landes - Lot-et-Garonne - Tarn - Tarn-et-Garonne), permettant

un écoulement de la production gersoise.

Une partie des raisins est transformée en Côtes de Gascogne, par des négociants extérieurs, une autre partie valorisée sur les domaines gersois et la dernière rentre dans la démarche de la Coopérative St Mont.

Malgré des efforts récents des producteurs, les alliances sont très majoritairement valorisées par le négociant hors Gers (Lot-et-Garonne - Landes - Tarn-et-Garonne).

Les élevages non avicoles peinent à rencontrer des acheteurs locaux bio à l'exception de cas particuliers (Terre Ovine - Cap vers le Bio).

Les filières de vente directe (AMAP - marchés - ferme - internet - magasins de producteurs) regroupent moins de 10 % du chiffre d'affaires gersois. Elles restent consommatrices de temps passé et de déplacement et procurent des revenus conséquents aux agriculteurs bio.

6 – Les aides publiques en AB

Dans le Gers, plus qu'ailleurs en Midi-Pyrénées, les conversions bio ont aussi été suscitées par les années difficiles en production conventionnelle (2008-2009).

Cependant le principal moteur des changements de mode de production réside dans les dispositifs nationaux

de politique agricole, comme cité plus haut. Les dispositifs passés : MAE - CTE - CAD, puis MAE - CAB nationale, ont été souscrits par 90 % des producteurs bio actuels du Gers.

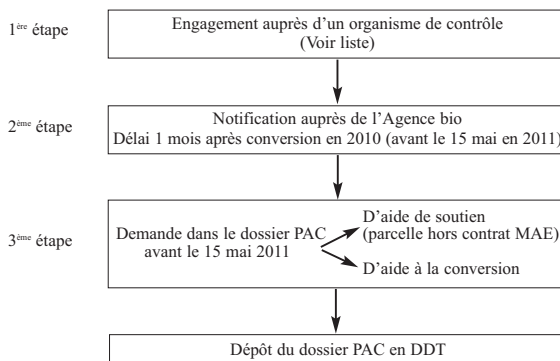
A l'heure actuelle et pour 2011 seule l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pourrait proposer sur les secteurs à

enjeu «eau et phytosanitaire» ce type de contrat quinquennal de type MAE CAB.

Les aides PAC bio jusqu'en 2013 prendront le relais au niveau national pour encourager ce mode de production.

7 – La démarche de conversion vers l'AB en 2010-2011

Pour l'heure, le dispositif administratif s'est fortement allégé :



Toutefois le changement de production du mode conventionnel au mode biologique reste une décision personnelle lourde de conséquences, à savoir :

La conversion en AB dans le Gers

CONTRAINTES	ATOUTS
Cahier des charges strict européen	Marché en forte croissance
Coût du contrôle et de la certification	Certaines filières structurées
Débouchés à identifier, concrétiser	Accompagnement financier (se limitant dès 2011)
Contrôle agronomique (rotation : ITK*) et mécanique des plantes adventives	Références de plus en plus disponibles : économiques-techniques ou de voisinage (réseau gersois)
Fertilisation azotée strictement organique	Action soutenue par les Chambres d'Agriculture (Gers - Midi-pyrénées)
Observations et savoirs-faire incontournables	

* ITK : Itinéraire Technique

8 – Les interventions de la Chambre d'Agriculture en matière d'AB

Aujourd'hui de multiples compétences concourent à l'accompagnement des porteurs de projet de conversion notamment sur :
• Aide à l'élaboration du projet : cultures - vigne - élevage - mise en marché
• Aide aux choix d'équipement et de matériel : cultures - élevage - vigne
• Aide aux financements des investissements : toutes productions.

Les actions techniques menées peuvent être de nature complémentaire pour les producteurs :

• Formation à la conversion : aux techniques de culture, d'élevage, de commercialisation ; avec diagnostic et projet d'exploitation,

• Démonstration, réunion technique avec les mêmes outils,
• Audit d'exploitation individuel.

La Chambre d'Agriculture, pour pouvoir diffuser référentiel et résultats économiques, s'appuie à la fois sur des essais annuels (CREAB - ARVALIS) mais aussi sur des études ou des enquêtes locales et régionales (CRAMP - INRA - ITAB).

Enfin, en matière de valorisation locale, un test de partenariat entre les producteurs et la base locale d'une enseigne nationale de distribution est accompagné aujourd'hui.

Ces transactions concernent les alliacées, les légumes secs, mais pourraient aussi permettre de valoriser les vins, voire la volaille.

De façon très similaire, les multiples ponts fonctionnels établis entre les opérateurs économiques locaux (coopérative - négoce) et la Chambre d'Agriculture contribuent au développement d'une filière bio, qui loin d'être confidentielle, sort aujourd'hui de sa niche.

Même si cette oeuvre n'est pas toujours facile, elle a le mérite de drainer matière grise et plus valeur pour des fermes biologiques.

Les agriculteurs créateurs de richesses alimentaires, possèdent de multiples capacités d'adaptation et de développement notamment en biologie.

Comme dans les instituts, ce mode de production doit rester dans les départements une source d'innovations, mais aussi un point de transfert des connaissances, des méthodes, des techniques et des savoirs-faire. Les liens avec le conventionnel se renforcent.

La Chambre d'Agriculture du Gers, garante de l'intérêt de tous les producteurs a choisi depuis 20 ans d'aider à l'émergence de ce type de production, tant pratiqué par les générations passées.

Seuls les outils, les technologies changent, les principes d'agriculture en bon père de famille restent toujours d'actualité et demeurent les supports d'une activité synonyme de durabilité, de qualité des aliments et de l'environnement.

